

DECISION DE SUBVENTION

Vu, la demande de subvention présentée par l'Association EHESP Conseil pour la réalisation des missions d'études ou d'audits pour le compte d'acteurs de la santé publique,

Vu, le montant inscrit au budget 2011,

DECIDE

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'EHESP Conseil dont une aide exceptionnelle de 1 600 € au titre de l'année 2011 pour ce projet.

Article 2 : Un compte rendu global de l'utilisation de la subvention devra être adressé à l'EHESP, Direction des affaires Administratives, Financières et Juridiques à l'issue de la prochaine clôture de l'exercice comptable de l'association.

Rennes, le 18 janvier 2011